

La Lettre aux Collectivités locales

Direction départementale des Finances publiques de la Meuse

Éditorial



Marie-Claude GUILLOU
Directrice départementale

J'ai le plaisir de vous présenter la première lettre destinée aux collectivités locales meusiennes, préparée par les conseillers aux décideurs locaux de la Direction départementale des Finances publiques de la Meuse.

Depuis mon arrivée dans le département le 1^{er} août 2024, j'ai pu mesurer lors de nos rencontres et échanges l'importance de notre collaboration et la nécessité d'un partage fluide des informations.

En matière de finances publiques locales, plus encore que dans les autres domaines de l'action publique, nous avons en effet besoin, pour progresser ensemble, d'un échange régulier d'informations concrètes entre les ordonnateurs, et l'ensemble des acteurs métiers de la Direction départementale des Finances publiques.

Tel est l'objectif que poursuivra cette lettre, d'une périodicité trimestrielle, pour coller au mieux à l'actualité.

Elle aura pour vocation d'aider les élus locaux et les secrétaires de mairie, en leur communiquant des informations précises et actualisées, immédiatement opérationnelles.

2024 est une année de consolidation de la nouvelle organisation issue du nouveau réseau de proximité qui a mis en place deux fonctions complémentaires mais bien distinctes : les services de gestion comptable et les conseillers aux décideurs locaux, dans le but de renforcer les prestations de la DGFIP en matière de conseil.

C'est dans ce cadre que s'inscrit résolument notre nouvelle parution. J'espère qu'elle vous intéressera et qu'elle vous sera pleinement utile.

N'hésitez-pas à nous faire part de vos réactions et de vos suggestions !

Sommaire :

Fiscalité directe locale
→ **Baltic Cadastre**

Valorisation des données
→ **OFGL**, l'observatoire des finances et de la gestion publique locale
→ **Le TBF**, le Tableau de Bord Financier

Sécurité informatique
→ **PIGP**, la nouvelle procédure d'authentification

L'ouverture de Baltic Cadastre aux collectivités territoriales

Avant 2022, les collectivités locales recevaient toutes les versions de VisuDGFiP (TF, TH, CFE, cadastre) sur support CD-ROM. En 2024, les CD-ROM ont été remplacés par un envoi dématérialisé, via la messagerie sécurisée "Escale", directement dans la messagerie électronique des collectivités concernées.

Depuis 2024, VisuDGFiP Cadastre est remplacé par un module Cadastre de l'application BALTIC (Base d'Accès à La Taxation et aux Informations Cadastrales) directement disponible sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP).

Baltic Cadastre offre un accès modernisé et intuitif aux matrices cadastrales, tout en remédiant aux difficultés d'installation de ce logiciel (installation monoposte, problème de compatibilité Windows...).

Les agents des communes et EPCI précédemment habilités à l'application Portail FDL sont automatiquement habilités à Baltic Cadastre.

Par ailleurs, Baltic offre de nouvelles fonctionnalités aux collectivités territoriales :

Cette application permet en effet de faciliter les recherches et d'affiner la restitution des informations. Parmi les principales nouveautés, l'utilisateur a désormais la possibilité d'éditer :

- ✓ des relevés de propriétés et des descriptifs de locaux au format .pdf
- ✓ des relevés de propriétés simplifiés (*propriétaires d'un local ou d'une parcelle, à destination des tiers*)
- ✓ des listes de résultats au format.csv

et de rechercher une parcelle ou un local :

- ✓ par une adresse
- ✓ par un lot de copropriété.

Les collectivités peuvent accéder aux deux derniers millésimes de données cadastrales (2024 et 2023). Elles peuvent également consulter et télécharger les états communaux récapitulatifs des propriétés bâties (n° 6034) et non bâties (n° 6035) de leur territoire de compétence.

La documentation

Un guide complet de l'application, ainsi qu'un guide de démarrage rapide concernant les recherches possibles dans l'application seront prochainement mis à disposition.

Ces guides seront également publiés sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr) > Compétences > Aménager mon territoire > Cadastre > La matrice cadastrale. Une foire aux questions dédiée à Baltic y sera aussi présente.



VisuDGFiP :

Les rôles généraux de TH, TF & CFE seront encore transmis sur VisuDGFiP, dans l'attente de leur bascule sur BALTIC.

En cas de difficulté dans l'installation de VisuDGFiP, un tutoriel est disponible sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/installation-du-logiciel-visudgfip>



L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL)

L'OFGL est une plateforme, en accès libre, basée sur les données ouvertes de différents producteurs (DGFIP, DGCL, Insee...).

Ce portail offre de nombreuses fonctionnalités: visualisation des agrégats financiers, avec comparaison par rapport à un groupe de référence de son choix, accès aux agrégats individuels au niveau le plus fin des budgets, exploitation des critères des dotations des communes, de leurs groupements à fiscalité propre, des départements et des régions... Avec, à chaque fois, la possibilité d'extraire les données.

En juillet 2024, la DGFIP a mis en ligne les balances comptables 2023 sur data.economie.gouv.fr. L'OFGL a enrichi les jeux de données relatifs aux comptes des collectivités locales sur sa plateforme.

Vous pouvez, dès à présent, retrouver les données financières des régions, départements, groupements à fiscalité propre, communes et ensembles intercommunaux pour l'exercice 2023. Ces données couvrent un périmètre important :

- ✓ montant des investissements,
- ✓ masse salariale,
- ✓ recettes fiscales,
- ✓ concours financiers,
- ✓ etc.

Le site data.ofgl.fr offrent de nombreuses fonctionnalités. Vous pouvez, par exemple :

- travailler directement sur les bases de données,
- créer vos propres datavisualisations, par exemple en comparant une collectivité à un groupe de référence aux caractéristiques proches (taille, géographie...),
- réaliser des cartographies sur mesure des principaux agrégats de votre territoire,
- comprendre les budgets des départements ou des services départementaux d'incendie et de secours,
- accéder aux fiches financières de chaque syndicat.

Et sans oublier la nouveauté de cette année, le module d'accès au détail des comptes des collectivités locales qui vous aide à exploiter les balances comptables de la DGFIP, lui aussi actualisé des données 2023.

La plateforme a également été enrichie des éléments fiscaux 2023, issus du fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI) de la DGFIP et des critères de répartition de la DGF 2024, publiés par la DGCL.

Tableau de Bord Financier (TBF)



Pour approfondir ces informations, depuis 2012, la DGFIP met à disposition de l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics locaux via le Portail internet de la gestion publique (PiGP) des indicateurs financiers et comptables propres à chaque structure. Par ce biais, vous pouvez consulter différentes données :

vos délais de mandatement, le délai de paiement de votre compte, le taux de recouvrement de vos créances, le délai moyen de recouvrement, l'évolution de votre trésorerie (compte au trésor 515, placements notamment), votre évaluation en matière qualité comptable via l'indicateur de pilotage comptable (IPC)...

La restitution directe, automatisée et mensuelle de ces indicateurs vous permet de comparer votre commune avec la moyenne des collectivités de votre strate.

Votre comptable et votre conseiller aux décideurs locaux sont à votre disposition pour tout échange sur l'interprétation de ces données.

Portail de la Gestion Publique (PiGP) : Nouvelle procédure d'authentification

Depuis le 22 octobre 2024, une nouvelle mesure de sécurité a été mise en place pour l'accès au PiGP : la double authentification. Cette mesure vise à renforcer la protection des données des utilisateurs et à prévenir les accès non autorisés au PiGP et aux applications exposées.

Pour accéder au PiGP, les utilisateurs doivent désormais suivre une procédure en deux étapes à chaque connexion :

✓ **Première étape : Identifiant et mot de passe.**

Comme d'habitude, les utilisateurs commencent par saisir leur identifiant et leur mot de passe habituels pour accéder à leur compte.

✓ **Deuxième étape : Mot de passe temporaire.**

Après avoir entré leurs identifiants classiques, les utilisateurs reçoivent un mot de passe temporaire envoyé à leur adresse mél enregistrée sur leur compte Aspasia.

Attention : Ce mot de passe temporaire a une durée de validité de quelques minutes seulement, assurant ainsi une sécurité optimale.

Une fois le code temporaire saisi et la connexion validée, **un cookie est déposé sur le PC et le navigateur associé évitant d'avoir à saisir un code temporaire durant 6 mois.**

Passé ce délai, une nouvelle procédure de double authentification sera également exécutée. Un nouveau code sera envoyé et un nouveau cookie déposé.

Les utilisateurs sont invités à s'assurer que l'adresse mél enregistrée sur Aspasia est à jour et qu'ils ont accès à cette boîte mél pour éviter tout problème lors de la connexion future.



→ **Le code est associé à un appareil et à un navigateur internet.**

Si l'utilisateur utilise un autre appareil (PC, tablette, téléphone) ou un autre navigateur (Microsoft Edge, Firefox, Google Chrome, Safari...) un nouveau code sera envoyé.

→ **Cette procédure est caduque si l'utilisateur se connecte en mode navigation privée**

Dans ce cas, un code temporaire sera envoyé à chaque connexion.

→ **Si l'utilisateur efface régulièrement les cookies de sites, un code temporaire sera envoyé dès la première connexion suivante.**

Rappel sur la prévention des risques informatiques



CYBERSECURITY

Les risques et processus de fraude sont de plus en plus sophistiqués, faisant appel au piratage informatique, à l'usurpation des adresses de messagerie des collectivités et de leurs interlocuteurs (entreprises...).

Dans ce contexte, la **sécurisation des accès aux applications de gestion est primordiale**. Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels. Ils ne doivent en aucun cas être partagés avec d'autres utilisateurs, même dans un souci de simplification et de facilité.

Vos CDL et comptables sont à votre disposition pour vous accompagner dans la fiabilisation de votre organisation.

→ Pour aller plus loin dans cette démarche de fiabilisation et de sécurisation, la DDFiP de la Meuse tient à votre disposition un **Guide de renforcement du CICF (contrôle interne comptable et financier)** ainsi qu'un **Guide méthodologique relatif au contrôle interne des systèmes d'information**.